



**MAIRIE DE BOUSSENS
31360**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation : 01 mars 2021
Nombre de Conseillers en exercice : 15 présents : 13
Nombre de voix Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00
Délibération du Conseil Municipal (D.C.M) N° 3-14

L'an **deux mille vingt et un** et le **11 mars**, à **19h**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : M. **SANS**, Mme **GÉRARD (proc.)**, M. **RAMEAU**, Mme **AIMONE-CAT (proc.)**, MM. **LIVOTI**, **AMOUREUX**, Mmes **DALLA-ZANNA**, **GRANGE**, MM. **ROQUEBERT**, **CELLIER**, **DESHONS**, Mmes, **COURTOUX**, **SANDY**.

Absents excusés : M. **EVIN (proc. à Mme AIMONE-CAT)**, Mme **AGUILA (proc. à Mme GÉRARD)**

Secrétaire de séance (art L2121-15 CGCT) :
Monsieur Antoine LIVOTI

**Objet : Acquisition de deux charriots pour la cantine pour poste adapté
Demande aide financière**

Monsieur le Maire de BOUSSENS informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'équiper la cantine de deux charriots pour adapter le poste de travail d'un agent ayant la reconnaissance de travailleur handicapé sur les conseils de la médecine du travail.

Des devis ont été demandés. L'entreprise SAS HENRI JULIEN a proposé ledit matériel pour un montant de **MILLE QUATRE CENT VINGT EUROS HORS TAXES** (1 420.00 € HT).

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents :

- d'équiper la cantine de deux charriots ;
- d'accepter la proposition de l'Entreprise SAS HENRI JULIEN, avenue Kennedy, BP 50028, 62401 BÉTHUNE pour un montant de **MILLE QUATRE CENT VINGT EUROS HORS TAXES** (1 420.00 € HT) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette opération ;
- d'engager la dépense sur le Budget Communal 2021, section d'investissement, compte 2158 ;
- de demander une aide financière auprès du « Fonds d'Insertion pour Personnes Handicapées ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Affiché le **16 mars 2021**

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **16 mars 2021**

Le Maire,
Christian SANS

